Nations Unies S/2018/920

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2018
Français
Original : anglais

Application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Vingt-huitième rapport semestriel du Secrétaire général

1. Le présent rapport semestriel est le vingt-huitième concernant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. On y trouve une évaluation de l'application de cette résolution depuis la publication de mon précédent rapport sur la question, le 21 mai 2018 (S/2018/480), ainsi qu'un compte rendu de l'évolution de la situation jusqu'au 28 septembre.

I. Application de la résolution 1559 (2004)

2. Depuis que la résolution 1559 (2004) a été adoptée par le Conseil de sécurité le 2 septembre 2004, sa mise en œuvre n'a pas beaucoup progressé et un certain nombre de ses dispositions, notamment celles concernant l'existence et les activités des milices libanaises et non libanaises, attendent toujours d'être appliquées.

A. Souveraineté, intégrité territoriale, unité et indépendance politique du Liban

3. En adoptant la résolution 1559 (2004), le Conseil de sécurité entendait renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais, conformément aux Accords de Taëf de 1989, auxquels tous les partis politiques libanais avaient souscrit. Je continue d'accorder la priorité à cet objectif dans l'action que je mène.

4. À la suite des élections législatives tenues au Liban le 6 mai 2018, à sa première session, le 23 mai, le nouveau Parlement libanais a réélu, pour la sixième fois, Nabih Berri du Mouvement Amal à la présidence par 98 voix sur 128. Le même jour, il a élu Elie Ferzli, associé au Courant patriotique libre, à la vice-présidence par 81 voix, en remplacement de Farid Makari (Courant du futur), qui assumait ce poste depuis 2005.

5. Saad Hariri a été désigné Premier Ministre le 24 mai à l'issue de consultations entre le Président libanais, Michel Aoun, et les membres du Parlement, pendant lesquelles 111 députés ont exprimé leur soutien à M. Hariri. Dans un discours qu'il a prononcé le même jour, le Premier Ministre désigné a déclaré que tous les grands blocs parlementaires convenaient qu'il fallait « former un gouvernement national

Merci de recycler

d'entente dès que possible » et que « le nouveau gouvernement devrait continuer à promouvoir la stabilité politique, à consolider les institutions publiques et à renforcer l'économie ». Il a ajouté qu'il était attendu du Gouvernement qu'il affermisse les engagements pris en faveur de la politique de dissociation et entretienne les meilleures relations possibles avec ses frères arabes.

6. Depuis, le Premier Ministre désigné a tenu des consultations parlementaires visant à former un gouvernement, qui étaient toujours en cours au moment de l'établissement du présent rapport. Les obstacles à la formation d'un gouvernement tiennent vraisemblablement au fait que les forces politiques ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'attribution et la répartition de portefeuilles ministériels clefs.

7. Les dirigeants libanais ont réaffirmé l'engagement du pays en faveur de la politique de dissociation. Dernièrement, lors d'un entretien télévisé le 31 août, le Premier Ministre désigné a déclaré que le Liban devait maintenir une position neutre, d'où l'idée d'une politique de dissociation. Lors d'une conférence de presse avec la Chancelière allemande, Angela Merkel, tenue le 22 juin, il a indiqué que le prochain gouvernement y resterait attaché. Le Président libanais l'a également réaffirmé, tout dernièrement le 21 septembre, dans un entretien au cours duquel il aurait fait savoir que le Liban refusait de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays et qu'il s'en tenait à la politique de dissociation concernant les conflits qui secouaient la région, en particulier la Syrie. Notant que l'intervention du Hezbollah en République arabe syrienne était condamnée par certains, il aurait soutenu que le groupe défendait le territoire contre les attaques terroristes.

8. Dans un discours prononcé le 19 septembre, la veille de l'Achoura, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a fait état de ce qui suit : « Nous ne devrions pas nous dissocier car le sort du Liban et de la région dépend de ce qui s'y produit aujourd'hui. Nous convenons que le Gouvernement devrait se dissocier, mais pas les forces politiques elles-mêmes ».

9. Le nombre de réfugiés provenant de la République arabe syrienne accueillis par le Liban était de 976 002 le 31 juillet 2018. Des réfugiés syriens, séparément ou en petits groupes, ont continué de rentrer chez eux, pour la plupart grâce à l'aide de la Direction générale de la sécurité générale du Liban. Bien qu'il n'ait pas participé à l'organisation de ces retours, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'est coordonné avec la Direction générale de la sécurité générale afin d'aider les réfugiés concernés à obtenir leurs pièces d'état civil et diplômes d'études, de régler d'autres questions indispensables à leur réinstallation en République arabe syrienne, et d'être présent à chaque lieu de départ.

10. Dans sa résolution 1680 (2006), le Conseil de sécurité a vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais de délimiter leur frontière commune. Cette opération reste indispensable pour permettre un contrôle et une gestion efficaces des frontières, y compris en ce qui concerne la circulation des personnes et les mouvements éventuels d'armes.

11. La délimitation et la démarcation des frontières du Liban demeurent essentielles pour garantir la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays. Il s'agit par définition d'une action bilatérale, mais il incombe au Liban et à la République arabe syrienne de progresser sur cette question, conformément aux dispositions de la résolution 1680 (2006).

12. Comme indiqué dans mon rapport du 13 juillet 2018 sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2018/703), l'Armée libanaise a continué de déployer des bataillons et de construire des postes d'observation le long de la frontière avec la République arabe syrienne. Le 29 mai, le Centre de formation

à la gestion des frontières a été inauguré sur la base aérienne de Rayak, dans la vallée de la Bekaa, dans le cadre du projet d'assistance technique intitulé « Renforcement des capacités de gestion intégrée des frontières au Liban » (Enhanced Capability for Integrated Border Management in Lebanon), financé par l'Union européenne. Aucun incident aux frontières orientale et septentrionale n'a été signalé pendant la période considérée, mais, selon des renseignements non confirmés, les activités de contrebande se poursuivent.

13. Israël a continué d'occuper la partie nord du village de Ghajar et la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la souveraineté du Liban et des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

14. Aucun progrès n'a été enregistré sur la question de la zone des fermes de Chebaa. En outre, ni la République arabe syrienne ni Israël n'ont réagi au sujet de la définition provisoire de cette zone que j'avais donnée dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641).

15. Des drones et des avions, y compris des avions de chasse, des Forces de défense israéliennes ont continué de survoler le territoire libanais presque tous les jours au cours de la période considérée, en violation de la souveraineté du Liban et des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Dans des lettres identiques datées du 29 mai 2018, adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/887-S/2018/517), la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que, le 22 mai 2018, un avion de combat israélien avait violé l'espace aérien libanais et survolé la ville de Beyrouth et que le Gouvernement israélien s'en était vanté en présentant, le même jour, des photographies de l'avion de combat à une conférence réunissant des commandants des forces aériennes en Israël. Elle a en outre indiqué que le Liban condamnait cette violation et a demandé au Conseil de sécurité de condamner également « cet acte d'agression » et de « prendre toutes les mesures voulues pour dissuader Israël de poursuivre ses violations dangereuses de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays ».

16. Le Tribunal spécial pour le Liban a entendu les parties en leurs réquisitoires et plaidoiries dans l'affaire *Le Procureur* c. *Ayyash et consorts* du 11 au 21 septembre. Dans ce contexte, lors d'un discours prononcé le 26 août, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a conseillé aux forces politiques qui pariaient sur le verdict du Tribunal de ne pas « jouer avec le feu ». En réponse à ces propos, à la fin d'une réunion qu'il a tenue le 28 août et qui était présidée par le Premier Ministre désigné, le bloc parlementaire du Courant du futur a publié un communiqué, dans lequel il a déclaré qu'il estimait qu'obtenir justice concernant l'assassinat de Rafic Hariri ne pouvait « faire l'objet ni de menaces ni d'intimidation ». Après avoir assisté à l'ouverture de l'audience finale à La Haye le 11 septembre, le Premier Ministre désigné a déclaré : « Rafic Hariri n'était pas un homme de vengeance, mais de justice et nous poursuivrons dans cette voie ». Il a également insisté sur la stabilité et la sécurité du Liban et s'est engagé à réagir devant le verdict du procès « comme un dirigeant responsable à qui il incombe de protéger le Liban et son peuple ».

B. Extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais

17. Le Gouvernement libanais a poursuivi ses efforts en vue d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des Accords de Taëf et de la résolution 1559 (2004). L'Armée libanaise a continué de jouer un rôle de premier plan dans cette entreprise, qui reste toutefois compromise.

18. L'Armée libanaise et d'autres forces de sécurité ont continué de s'employer à dissiper les menaces qui pèsent sur la sécurité du pays. Le 22 mai, des affrontements armés entre l'Armée libanaise et un groupe d'individus recherchés ont éclaté dans le nord de Tripoli, faisant un mort et huit blessés parmi les soldats.

19. L'insécurité dans la province de Baalbek-Hermel, qui tient notamment au fait que certains individus possèdent des armes non autorisées, a de nouveau entravé l'exercice de l'autorité de l'État pendant la période considérée et amené l'Armée libanaise à renforcer ses opérations dans la région de la plaine de la Bekaa. Le 31 mai, à la demande du Ministre de l'intérieur par intérim, Nohad Machnouk, le Président libanais se serait engagé à « tenir des réunions intensives avec les dirigeants politiques et les responsables de la sécurité afin de mettre fin au chaos qui règne dans la région de Baalbek-Hermel le plus rapidement possible ». Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2018/703), deux personnes ont été tuées et cinq ont été blessées au cours d'un contentieux familial à Baalbek. Le 21 juin, l'Armée libanaise aurait alors commencé à patrouiller dans la ville de Baalbek et aurait installé des points de contrôle mobiles dans toute la ville et dans les environs de Ras el-Aïn, à la suite de quoi elle aurait arrêté un suspect. Le 26 juin, le Président a promis que les mesures de sécurité seraient « accompagnées d'activités intégrées de développement conformes aux besoins économiques et sociaux de la région ». Il a ajouté qu'à sa dernière session, le Conseil supérieur de la défense avait adopté une série de mesures qui étaient progressivement mises en œuvre. Le 19 juillet, deux centres de la Direction générale de la sécurité générale ont été inaugurés dans la plaine de la Bekaa. À cette occasion, le Directeur général de la Direction, le général Abbas Ibrahim, s'est déclaré persuadé que le plan de sécurité porterait ses fruits dans la région.

20. Le 23 juillet, huit personnes auraient été tuées, dont un trafiquant de drogue local, et six personnes auraient été blessées et plusieurs ressortissants libanais et syriens arrêtés pour possession de drogues et d'armes lors de raids menés par l'Armée libanaise à Hammoudiyé, dans la plaine de la Bekaa. Ali Zaid Ismail faisait depuis longtemps l'objet d'un mandat d'arrêt. L'opération s'inscrivait dans le cadre d'un nouveau plan de sécurité, axé sur la lutte contre les stupéfiants, que l'Armée libanaise mettait en œuvre dans la région de Baalbek-Hermel. Lors d'une descente effectuée à Hermel le 25 septembre pour retrouver des individus recherchés, un soldat de l'Armée libanaise a été tué et plusieurs ont été blessés.

21. L'Armée libanaise a également continué d'arrêter des individus soupçonnés d'être associés à des groupes extrémistes ou de leur apporter un soutien. Le 10 septembre, les Forces de sécurité intérieure ont appréhendé deux individus qui auraient planifié des attentats terroristes dans la banlieue sud de Beyrouth, ainsi que le meurtre de membres de l'Armée libanaise.

C. Dissolution et désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises

22. Dans sa résolution 1559 (2004), le Conseil de sécurité a demandé que toutes les milices libanaises et non libanaises soient dissoutes et désarmées. Cette prescription essentielle, qui n'a toujours pas été mise à effet, reprend et réaffirme une décision que tous les Libanais s'étaient engagés à respecter dans les Accords de Taëf.

23. Les milices libanaises et non libanaises actives dans le pays ont continué d'échapper à l'autorité du Gouvernement, en violation de la résolution 1559 (2004). Bien que plusieurs factions politiques, toutes tendances confondues, possèdent des armes en marge du contrôle de l'État, le Hezbollah est la milice la plus lourdement armée du Liban. Dans un État démocratique, il est tout à fait anormal qu'un parti

politique ait une milice qui n'a pas de compte à rendre aux institutions gouvernementales démocratiques de l'État, mais qui a le pouvoir d'engager cet État dans une guerre. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes détiennent ouvertement des stocks d'armes, dont on dit qu'ils sont en expansion, entrave sérieusement la capacité de l'État d'exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire. Dans un discours prononcé le 20 septembre, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a pour la première fois affirmé que la résistance possédait suffisamment de missiles et d'armes de précision et autres au point que, si Israël déclarait la guerre au Liban, il lui ferait subir un sort et une réalité dont il ne se serait jamais douté. En outre, plusieurs groupes armés palestiniens sont restés actifs dans le pays, à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés.

24. Aucun progrès tangible n'a été accompli en ce qui concerne la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises, prévus par les Accords de Taëf et la résolution 1559 (2004). Depuis l'adoption de cette résolution, aucune mesure concrète n'a été prise pour régler cette question cruciale, qui est au cœur de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban. Nombre de voix ont continué de s'élever dans le pays contre le maintien par le Hezbollah d'un arsenal militaire en dehors de tout cadre juridique et son engagement en République arabe syrienne, qui sont selon elles des facteurs de déstabilisation pour le pays et la démocratie. Bien des Libanais craignent que ces armes en viennent à être utilisées au Liban à des fins politiques.

25. La participation du Hezbollah et d'autres Libanais au conflit en République arabe syrienne continue de contrevenir à la politique de dissociation et aux principes qui sous-tendent la Déclaration de Baabda. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2018/703), le 6 juin, le Président de la Chambre des députés, Nabih Berri, a déclaré que le Hezbollah ne se retirerait que « une fois la Syrie libérée et ses territoires unifiés ». Dans un discours prononcé le 8 juin, le Secrétaire général du Hezbollah a déclaré que la présence de ce dernier en République arabe syrienne avait été demandée par le Gouvernement syrien et qu'il ne se retirerait que s'il y était invité, argument qu'il a répété lors de son discours du 19 septembre.

26. Le 19 août, le Secrétaire général du Hezbollah, Nasrallah, se serait réuni avec une délégation d'houthistes yéménites conduite par le porte-parole de leur mouvement, Mohammad Abdul Salam. Dans une lettre datée du 24 août 2018 qu'il a adressée à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2018/595) au sujet de cette réunion, le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est dit préoccupé, entre autres, par le fait que le Hezbollah « [avait] fourni aux putschistes houthistes des conseillers et des instructeurs militaires », car cela faisait courir « un grave danger aux plans régional et mondial », a prié le Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), « d'ouvrir, dans le cadre de son mandat, une enquête sur les activités du Hezbollah, qui [constituaient] une grave menace pour le Yémen », et lui a demandé « de prendre les mesures qui [s'imposaient] ». Dans un entretien qu'il a accordé à une chaîne de télévision russe le 20 août après avoir rencontré Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Ministre des affaires étrangères par intérim du Liban, M. Bassil, a déclaré ce qui suit, en réponse à une question sur la rencontre qui aurait eu lieu entre le Hezbollah et les houthistes : « en tant que Ministre des affaires étrangères, je me vois dans l'obligation d'exprimer la position officielle du Liban, qui consiste à appliquer une politique de dissociation », ajoutant que le Liban ne cautionnait aucune « ingérence dans les affaires yéménites ».

27. Au moment où circulent des informations selon lesquelles Israël aurait mené une frappe aérienne sur la République arabe syrienne le 17 septembre et alors qu'un

appareil russe a par la suite été abattu par des tirs antiaériens syriens, épisode qui a entraîné la mort de 15 militaires russes, les Forces de défense israéliennes ont reconnu le 18 septembre avoir « attaqué [dans la nuit] des installations des Forces armées syriennes depuis lesquelles des systèmes de fabrication d'armes de précision et d'armes létales destinés au Hezbollah étaient sur le point d'être transférés vers le Liban au nom de l'Iran ».

28. Dans un discours qu'il a prononcé le 9 mai 2018 afin de féliciter les citoyens libanais pour les élections législatives, le Président du Liban a réaffirmé son intention d'élaborer « une stratégie de défense permettant d'organiser la défense de la patrie et de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale », et qui « viendrait achever l'application des Accords de Taëf ». Après s'être réuni avec le Sous-Secrétaire à la défense des États-Unis chargé des questions de sécurité internationale, Robert Karem, le 23 août, le Président a réaffirmé son « intention de convoquer un dialogue national sur la stratégie de défense une fois qu'un nouveau gouvernement [serait] formé ». Le 25 septembre, le Parlement libanais a ratifié le Traité sur le commerce des armes. Ce traité multilatéral règlemente le commerce et le transfert internationaux des armes classiques, en mettant l'accent sur le renforcement de la responsabilité des gouvernements ; il vise notamment à prévenir le transfert illicite des armes au Liban ainsi que la circulation illégale d'armes échappant au contrôle de l'État.

29. Dans les camps de réfugiés palestiniens, les conditions de sécurité sont demeurées relativement calmes durant la période considérée, le nombre d'affrontements armés ayant diminué par rapport aux périodes précédentes. Le 25 juin, le commandement de l'Armée libanaise a annoncé dans un communiqué avoir retiré les portails électroniques qu'il avait auparavant installés à l'entrée des camps de réfugiés d'Aïn el-Héloué et de Miyé-Miyé le 10 juin, et qui avaient suscité des protestations. Le 26 juin, un trafiquant de drogue présumé aurait été tué lors d'affrontements liés à la drogue à Aïn el-Héloué. Dans le camp de Miyé-Miyé, un homme arrêté par le groupe Ansar Allah, qui le soupçonnait d'avoir tenté d'assassiner son dirigeant, a été retrouvé pendu au quartier général du groupe le 22 juillet, ce qui a aggravé les tensions. Le 15 septembre, la situation dans le camp d'Aïn el-Héloué s'est beaucoup dégradée après qu'une personne eut été tuée par le fils de Bilal Abu Arqub, chef d'un groupe extrémiste. Les tensions se sont accentuées lorsqu'un suspect, qui avait trouvé refuge dans la section du camp contrôlée par les islamistes, a refusé de se rendre aux autorités nationales.

30. Le transfert d'individus vivant dans les camps de réfugiés palestiniens recherchés par les autorités libanaises s'est poursuivi durant la période considérée. Le 30 juillet, un des partisans du cheik salafiste militant Ahmad al-Assir qui avait fui vers le camp d'Aïn el-Héloué après des affrontements ayant opposé ces derniers à l'Armée libanaise en 2013, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 16 octobre 2013 (S/2013/612), s'est rendu aux services de renseignements de l'Armée libanaise. Le 12 août, les factions palestiniennes présentes dans le camp de Miyé-Miyé ont remis à l'Armée libanaise plusieurs habitants du camp recherchés pour leur participation supposée à des affrontements ayant eu lieu dans le camp. Le 19 septembre, l'Armée libanaise a déclaré qu'elle avait « arrêté un individu dans le camp d'Aïn el-Héloué pour son appartenance aux Brigades Abdallah Azzam et pour ses liens avec deux kamikazes qui avaient attaqué l'ambassade d'Iran à Bir Hassan » en 2013 (voir S/2014/296).

31. Des groupes armés palestiniens ont également maintenu leur présence en dehors des camps. Malgré la décision prise en 2006 dans le cadre du dialogue national, et confirmée ultérieurement, de désarmer les milices palestiniennes en dehors des camps dans un délai de six mois, aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée en ce qui concerne le démantèlement des bases militaires du Front

populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada dans le pays.

32. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué de s'employer à fournir des services essentiels de santé, d'éducation, de secours et d'aide sociale aux réfugiés palestiniens vivant au Liban, malgré un grave déficit de financement. J'ai participé à la conférence d'annonce de contributions de l'Office organisée le 25 juin à New York, au cours de laquelle les donateurs se sont dits résolument favorables à l'idée d'assurer la continuité des activités de l'Office. Les États-Unis ont décidé, le 31 août, de ne plus apporter de financement à l'Office. D'autres engagements ont été obtenus lors de la réunion ministérielle tenue à New York le 27 septembre, réunion à laquelle j'ai pris part et au cours de laquelle les participants ont également réaffirmé leur plein appui aux activités de l'Office. À la date de septembre 2018, le déficit global du budget de l'Office avait été ramené à moins de 64 millions de dollars.

II. Observations

33. Presque cinq mois se sont écoulés depuis que Saad Hariri a été nommé Premier Ministre désigné. Je prends note de l'action qui continue d'être menée en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, mais toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour parvenir à un accord dans les meilleurs délais. Elles doivent également le faire pour saisir les occasions qui se présentent de réaliser les objectifs prioritaires définis par le Liban et la communauté internationale lors des conférences de haut niveau organisées en 2018 à Rome, à Paris et à Bruxelles. Une fois qu'un nouveau gouvernement sera formé, j'encourage les dirigeants libanais à tenir dûment compte des principes adoptés par le Groupe international d'appui au Liban à sa réunion ministérielle tenue le 8 décembre 2017, ainsi que des documents finals des conférences internationales de haut niveau et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui fondent le solide partenariat qui existe entre la communauté internationale et le Liban.

34. La prolifération d'armes échappant au contrôle de l'État, conjuguée à la présence de milices lourdement armées, continue de mettre en péril la sécurité et la stabilité du Liban. Le fait que le Hezbollah dispose toujours d'importants moyens militaires de pointe échappant au contrôle de l'État libanais reste très préoccupant. Je note avec inquiétude les affirmations de Hassan Nasrallah selon lesquelles le Hezbollah possède des armes de précision. Je demande de nouveau à toutes les parties concernées de contribuer aux efforts visant à renforcer les institutions de l'État libanais. J'invite de nouveau le Hezbollah et toutes les autres parties concernées à s'abstenir de toute activité militaire à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, conformément aux Accords de Taëf et à la résolution 1559 (2004). Ces accords doivent impérativement être préservés et appliqués par tous afin d'éviter le spectre d'une reprise des affrontements entre Libanais et de renforcer les institutions publiques. L'État libanais devrait redoubler d'efforts en vue d'être seul à pouvoir détenir des armes et faire usage de la force sur l'ensemble de son territoire. J'exhorte de nouveau l'Armée et le Gouvernement libanais à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher le Hezbollah et les autres groupes armés de se procurer des armes et de développer une capacité paramilitaire en marge de l'autorité de l'État, en violation de la résolution 1559 (2004).

35. Je me félicite que le Président du Liban ait réaffirmé sa volonté d'élaborer une stratégie de défense nationale une fois qu'un nouveau gouvernement serait formé. Cette situation, tout comme d'autres questions urgentes, montre qu'il faut sans tarder former un nouveau gouvernement. J'engage de nouveau le Président à prendre les

devants pour relancer le dialogue sur la stratégie de défense nationale, et les responsables politiques à l'appuyer dans cette tâche. L'heure est venue pour le Liban de relancer le dialogue national en tant que processus à caractère national mené par les Libanais, conformément aux obligations internationales du pays. Ce dialogue devrait avoir pour objectif de garantir à l'État le monopole de la détention et de l'usage des armes ainsi que de l'emploi de la force.

36. Le fait que le Président, le Premier Ministre désigné et le Ministre des affaires étrangères aient réaffirmé leur attachement à la politique de dissociation indique clairement que cette politique reste au cœur de la stratégie du Liban face aux conflits dans la région. En même temps, le Liban doit faire en sorte que ces intentions soient traduites en actes. La participation du Hezbollah au conflit en République arabe syrienne non seulement viole la politique de dissociation et les principes de la Déclaration de Baabda, adoptée en 2012, mais risque également d'embourber le Liban dans les conflits régionaux et menace sa stabilité ainsi que celle de la région. L'implication de longue date du Hezbollah en République arabe syrienne témoigne de son refus de déposer les armes et de se soumettre aux institutions de l'État que la résolution 1559 (2004) visait à renforcer.

37. Je reste préoccupé par les informations faisant état de la participation du Hezbollah et d'autres éléments libanais aux combats qui se déroulent ailleurs dans la région. En particulier, je prends note des affirmations du Gouvernement yéménite faisant état de l'implication du Hezbollah dans le conflit au Yémen. Dans l'intérêt du Liban et afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région, je demande aux pays qui entretiennent des liens étroits avec le Hezbollah de l'encourager à déposer les armes et à devenir un parti politique exclusivement civil, conformément aux dispositions des Accords de Taëf et de la résolution 1559 (2004).

38. Je condamne toutes les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Ces violations sapent également la crédibilité des institutions de sécurité libanaises et inquiètent la population civile. Je réaffirme que les survols de l'espace aérien libanais par des appareils militaires israéliens constituent des violations de la souveraineté du Liban et des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Je demande de nouveau à Israël de respecter les obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité, de retirer ses forces de la partie nord du village de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, et de mettre fin immédiatement aux survols de l'espace aérien libanais.

39. Il convient de noter que, durant la période considérée, aucun coup de feu n'a été tiré depuis la République arabe syrienne, et qu'il n'y a pas eu de bombardements, de frappes aériennes, d'attaques à la roquette ni d'incursions effectués à partir de ce pays. Cette situation donne à la République arabe syrienne et au Liban une nouvelle occasion d'avancer dans la délimitation de leur frontière commune, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Cette délimitation est indispensable pour permettre un contrôle et une gestion efficaces des frontières, notamment pour ce qui est de la circulation des personnes et des mouvements éventuels d'armes. Je demande donc à toutes les parties concernées de mettre fin aux violations de la frontière et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

40. J'ai déjà fait observer qu'il fallait, dans l'intérêt du Liban et conformément aux obligations qui incombent à celui-ci en vertu du droit international, que les instigateurs d'actes terroristes, notamment d'assassinats politiques, rendent compte de leurs actes et que la violence ne reste pas impunie. Je note que le Tribunal spécial pour le Liban poursuit son activité, ce qui fait passer le message clair que l'impunité ne sera pas tolérée.

41. Je salue les mesures prises par le Liban pour étendre son autorité à l'ensemble de son territoire, notamment en redoublant d'efforts pour remédier à l'insécurité dans la plaine de la Bekaa. J'accueille avec satisfaction le plan de sécurité de la Bekaa et engage tous les services de sécurité à collaborer pour résoudre les problèmes qui continuent de se poser dans la zone. J'engage également l'État libanais à poursuivre l'action qu'il mène pour étendre ses autres services à l'ensemble de son territoire.

42. L'appui manifesté par 34 donateurs et organisations présents à la réunion ministérielle du 27 septembre en faveur de l'UNRWA est un soulagement et suscite l'espoir que l'Office sera en mesure de continuer de remplir ses fonctions essentielles. Au Liban, les services fournis par l'Office et les contributions qu'il apporte sont essentiels pour préserver la dignité et assurer la sécurité des réfugiés palestiniens. Cependant, l'Office fait toujours face à un manque de fonds, qui menace la viabilité de l'assistance qu'il prête. J'invite d'autres pays donateurs à octroyer des fonds supplémentaires à l'Office, qui demeure un facteur de stabilité clef dans les camps de réfugiés palestiniens et dans la région. Des efforts doivent être faits en ce sens, sans préjudice de la nécessité de parvenir à un règlement juste de la question des réfugiés de Palestine dans le cadre d'un accord de paix global dans la région.

43. La communauté internationale continue d'aider le Liban, qui s'emploie à poursuivre la restauration de la pleine capacité de ses institutions. La formation d'un nouveau gouvernement, prochaine étape clef de ce processus, est possible, mais seulement si les responsables politiques libanais font preuve d'esprit d'initiative et se soucient en priorité des intérêts et des besoins du pays. J'attends du Gouvernement qu'il continue d'honorer les obligations internationales qui sont les siennes, et j'invite toutes les parties et tous les acteurs à respecter pleinement les résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). L'Organisation des Nations Unies poursuivra ses efforts en vue de la pleine application de ces résolutions ainsi que des autres résolutions relatives au Liban.